



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/8072
18 juillet 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 17 JUILLET 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 4325 du 3 juillet 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Le 7 juin 1967, vers 15 h 30, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et mitraillé un troupeau de bétail appartenant aux habitants du Sangkat de Kompong Chamlang, Srok et Khèt de Svay Rieng. Ce mitraillage délibéré a tué neuf boeufs et blessé cinq autres, alors que ces animaux étaient en train de paître en territoire cambodgien.

Le 13 juin 1967, vers 15 heures, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et tiré une roquette sur un endroit situé à 1 400 mètres en deçà de la ligne de démarcation relevant du Sangkat de Chantrea, Srok de Svay Teap, province de Svay Rieng, blessant légèrement au genou un habitant du lieu nommé Mao Duch, alors qu'il était en train de s'adonner aux travaux champêtres.

Le 14 juin 1967, vers 14 h 30, deux hélicoptères des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge en survolant le village khmer de Koh Kaban sis à 800 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Samrong, Srok de Svay Teap, province de Svay Rieng, et ont mitraillé les habitants khmers dudit village alors qu'ils étaient en train de s'adonner aux travaux champêtres.

Ce mitraillage délibéré a blessé deux paisibles paysans, dont un gravement atteint.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a élevé une protestation des plus énergiques contre ces violations de l'espace aérien du Cambodge suivies d'actes d'agression barbares commises délibérément par les forces armées américano-sud-vietnamiennes à l'encontre des paisibles frontaliers khmers, et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam y mettent fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge

(Signé) Huot SAMEATH